



Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

A/C.2/43/L.81  
9 décembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 82 a) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : STRATEGIE  
INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES  
NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Préparatifs d'une stratégie internationale du développement pour  
la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution  
A/C.2/43/L.40/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

A. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Aux termes du paragraphe 1, l'Assemblée déciderait de charger un comité spécial plénier d'élaborer la nouvelle stratégie internationale du développement et le prierait de lui présenter, pour examen, un rapport intérimaire à sa quarante-quatrième session pour qu'on puisse arrêter définitivement la stratégie en temps voulu pour l'adopter en 1990.
2. Aux termes du paragraphe 2, le Comité de la planification du développement serait invité à poursuivre ses activités concernant l'examen de la stratégie en vue d'appuyer les travaux du Comité spécial.
3. Aux termes du paragraphe 3, l'Assemblée inviterait la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les commissions régionales et les autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies à inscrire à leur ordre du jour, en 1989, des points concernant leur contribution à l'élaboration de la stratégie internationale du développement.
4. Aux termes du paragraphe 4, le Secrétaire général de la CNUCED et les chefs de secrétariat des autres organes, institutions et organismes des Nations Unies seraient priés de contribuer efficacement à l'élaboration de la stratégie en y apportant tous les éléments appropriés, y compris la documentation pertinente, sur la base d'études analytiques exhaustives.

5. Aux termes du paragraphe 5, le Secrétaire général serait prié de charger le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale d'assurer la coordination générale des contributions des secrétariats des diverses entités concernées des Nations Unies à la formulation de la stratégie.

B. Corrélation entre les demandes formulées et le programme de travail approuvé

6. Les activités prévues dans le projet de résolution A/C.2/43/L.40/Rev.1 relèvent du sous-programme 1 (Perspectives du développement) du programme 1 (Questions et politiques relatives au développement mondial) du chapitre 10 du plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (prolongé jusqu'en 1991). Les objectifs fixés pour ce sous-programme comprennent notamment une analyse de la situation socio-économique mondiale ainsi que des tendances et perspectives à long terme, qui faciliterait la formulation d'objectifs et de priorités pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Une analyse des tendances socio-économiques à long terme de l'économie mondiale serait un apport essentiel pour l'élaboration de la nouvelle stratégie. L'un des principaux objectifs du sous-programme 6 (Suivi et évaluation des tendances et des problèmes nouveaux) est l'évaluation des tendances socio-économiques, en particulier sur les plans intersectoriel et international; l'analyse des politiques de coopération économique internationale, des tendances et des problèmes nouveaux dans le domaine social, et la synthèse des questions de développement, sur la base des travaux de tous les secteurs compétents du système des Nations Unies et des recherches interdisciplinaires portant sur les thèmes et les méthodes qui présentent un intérêt pour l'analyse et la formulation des politiques. Ces éléments constitueront aussi un apport essentiel pour l'élaboration de la nouvelle stratégie du développement. Les activités prévues concernent également le sous-programme 2 (Interdépendance du commerce, du développement, des questions monétaires et des questions financières, et contribution à l'application de la Stratégie internationale du développement) du programme 1 [Questions monétaires, questions financières et développement (CNUCED)] du chapitre 16 (Commerce international et financement du développement) du plan à moyen terme pour la période 1984-1989, prolongé de façon à couvrir la période 1990-1991.

7. Les activités prévues se rapportent directement à celles qui sont entreprises dans le cadre de l'élément de programme 1.1 (Etudes de prospective socio-économique à long terme) du sous-programme 1 (Perspectives du développement) et du sous-programme 6 (Suivi et évaluation des tendances et des problèmes nouveaux) du programme intitulé "Questions et politiques relatives au développement mondial" du chapitre 6A (Département des affaires économiques et sociales internationales) du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989. Les activités prévues au paragraphe 4 relèvent également de l'élément de programme 2.2 (Contribution à la stratégie internationale du développement) du sous-programme 2 (Interdépendance du commerce, du développement, des questions monétaires et des questions financières, et contribution à l'application de la Stratégie internationale du développement) du programme 1 (Questions monétaires, questions financières et développement) du chapitre 15 (CNUCED) du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989.

C. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

8. Au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution, il faudrait créer un comité spécial plénier pour assurer les préparatifs de la nouvelle stratégie internationale du développement. Il est prévu que ce comité tiendrait cinq sessions à New York en 1989 et 1990, à savoir :

- a) Une session d'organisation de trois jours en mars 1989;
- b) Une session de deux semaines en juin 1989;
- c) Une session de deux semaines en septembre 1989;
- d) Une session de deux semaines en janvier 1990;
- e) Une session de deux semaines en juin 1990.

9. Afin de faciliter les travaux du Comité spécial et du Comité de la planification du développement, des rapports indiquant les contributions du système des Nations Unies pour le développement à la nouvelle stratégie internationale du développement seraient présentés.

10. Il convient de noter que la tenue de la session de deux semaines en septembre 1989 nécessiterait une dérogation au paragraphe 6 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, qui dispose que tous les organes subsidiaires doivent achever leurs rapports pour la session suivante de l'Assemblée générale au plus tard le 1er septembre.

D. Modifications à apporter au programme de travail approuvé pour 1988-1989

11. Si le projet de résolution A/C.2/43/L.40/Rev.1 est adopté, il faudra apporter les modifications suivantes au programme de travail approuvé pour le chapitre 6A (Département des affaires économiques et sociales internationales) du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989, au titre du programme intitulé "Questions et politiques relatives au développement mondial :

a) Au titre de l'élément de programme 1.1 (Etudes de prospective socio-économique à long terme) du sous-programme 1 (Perspectives du développement), il faudrait inclure un produit iii), intitulé "Rapport au Comité de la planification du développement sur la formulation de la nouvelle stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (deuxième trimestre de 1989)";

b) Au titre du sous-programme 6 (Suivi et évaluation des tendances et des problèmes nouveaux), il faudrait ajouter un élément de programme 6.6 intitulé "Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement", qui comporterait les produits suivants : Rapports au Comité spécial et à l'Assemblée générale sur la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (troisième trimestre de 1989).

/...

E. Dépenses supplémentaires calculées sur la base du coût intégral

12. On estime qu'il faudrait au moins 72 mois de travail d'administrateur à imputer sur le chapitre 6A du budget-programme (Département des affaires économiques et sociales internationales) pour mener les nouvelles activités qu'entraînerait l'adoption du projet de résolution A/C.2/43/L.40/Rev.1.

13. Les dépenses prévues pour les services de conférence (voir la ventilation en annexe) pour les sessions du Comité spécial plénier sont les suivantes :

	<u>1989</u>	<u>1990</u>
	(Dollars)	(Dollars)
a) Session d'organisation - mars 1989	120 200	
b) Session de deux semaines - juin 1989	227 600	
c) Session de deux semaines - septembre 1989	212 300	
d) Session de deux semaines - janvier 1990		234 700
e) Session de deux semaines - juin 1990		234 700
Total	<u>560 100</u>	<u>469 400</u>

F. Possibilité de financement

14. Afin d'entreprendre les nouvelles activités demandées dans le projet de résolution A/C.2/43/L.40/Rev.1 au titre du chapitre 6A (Département des affaires économiques et sociales internationales), il faudrait transférer des ressources des éléments de programme 2.1 et 6.3 du sous-programme 2 (Politiques visant à donner une large assise au développement) et du sous-programme 6 (Suivi et évaluation des tendances et des problèmes nouveaux) du programme intitulé "Questions et politiques relatives au développement mondial", respectivement. Compte tenu de ce qui précède, il n'est pas demandé au stade actuel de ressources supplémentaires au titre du chapitre 6A du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989. Toutefois, il faudrait modifier en conséquence le programme d'activité et les produits correspondants, au titre des éléments de programme susmentionnés.

15. Les prévisions de dépenses relatives aux services de conférence, indiquées au paragraphe 13 ci-dessus, ont été calculées en partant de l'hypothèse que les services requis ne pourront pas être assurés par le personnel permanent du Département des services de conférence et qu'il faudra prévoir des ressources supplémentaires au titre du personnel temporaire. Ces ressources ne pourront être déterminées qu'en fonction du calendrier des conférences qui doit être approuvé par l'Assemblée générale. Toutefois, comme indiqué au paragraphe 29.6 du budget-programme, les ressources nécessaires pour 1988-1989 au titre du personnel temporaire pour les réunions ont été estimées sur la base d'une moyenne des crédits ouverts sur cinq ans et des dépenses effectives pour la période 1982-1986, et incluses dans les prévisions initiales du Secrétaire général. En d'autres termes,

/...

un crédit a été ouvert au budget-programme non seulement pour les réunions déjà prévues au moment de l'établissement du budget mais également pour celles qui seraient autorisées ultérieurement, sous réserve que le nombre et la répartition des réunions et des conférences devant se tenir pendant l'exercice biennal en cours correspondent au schéma suivi pendant la période 1982-1986. Sur cette base, on estime qu'il ne sera pas nécessaire d'ouvrir un crédit additionnel au chapitre 29 du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989, pour les réunions prévues en 1989, du fait de l'adoption du projet de résolution A/C.2/43/L.40/Rev.1. En ce qui concerne les réunions à tenir en 1990, un crédit serait inscrit en conséquence au budget-programme du prochain exercice biennal.

Annexe

ESTIMATION DU COUT DES SERVICES DE CONFERENCE POUR CINQ SESSIONS DU COMITE SPECIAL  
 PLENIER CHARGE D'ELABORER UNE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA  
 QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Session d'organisation (3 jours) 1989	Première session (New York, deux semaines) 1989	Deuxième session (New York, deux semaines) 1989	Troisième session (New York, deux semaines) 1990	Quatrième session (New York, deux semaines) 1990
	(En dollars des Etats-Unis)			
<u>Documentation à établir avant la session</u>				
(120 pages, 5 documents : A, Ar, C, E, F, R)	24 700	24 700	24 700	25 700
<u>Documentation à établir pendant la session</u>				
(120 pages, 10 documents : A, Ar, C, E, F, R)	24 700	24 700	24 700	25 700
<u>Service des séances</u>				
(Interprétation : A, Ar, C, E, F, R)	27 600	92 100	82 900	96 200
<u>Documentation à établir après la session</u>				
(120 pages, 5 documents : A, Ar, C, E, F, R)	24 700	24 700	24 700	25 700
<u>Services à fournir par le Bureau des services généraux</u>	18 500	61 400	55 300	61 400
<u>Total</u>	120 200	227 600	212 300	234 700